



Galimmo

Société en commandite par actions au capital de 18.285.547,20 €

Siège social : 37, rue de la Victoire, 75009 Paris

784 364 150 R.C.S. Paris

(la **Société**)

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 DECEMBRE 2016**

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin de statuer sur les projets de résolutions publiés dans l'avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 16 novembre 2016 (bulletin n°138), tel que complétés dans l'avis de convocation inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 5 décembre 2016 (bulletin n°146) et disponibles sur le site Internet de la Société.

Le Conseil de surveillance, connaissance prise de l'ensemble de la documentation relative aux résolutions dont l'adoption est proposée à l'Assemblée Générale Mixte et du rapport de la Gérance sur les projets proposés, recommande aux actionnaires de bien vouloir approuver l'ensemble de ces résolutions qui sont conformes à l'intérêt social de la Société, à l'exception de la quatrième résolution que nous vous recommandons de rejeter.

En outre, le Conseil de surveillance renvoie les actionnaires de la Société au rapport de la Gérance disponible sur le site Internet de la Société pour l'exposé de ces résolutions et, en particulier, concernant les résolutions relatives aux augmentations de capital dont l'adoption est proposée à l'Assemblée Générale Mixte.

Le Conseil de surveillance